



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**PROCES-VERBAL COMPLET DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 A 19 H 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 novembre à 19 h 15, le conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs : Mmes, MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Gaëlle LE LAN-LE LUYER est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Vote : unanimité

VIDÉOSURVEILLANCE : CHOIX DU PRESTATAIRE/COÛT DES TRAVAUX – DL 42/2023

MM. CARRIER et LOCHON présentent le devis de la société Lease Protec pour la prestation de service avec maintenance pour la vidéosurveillance. Le projet est d'installer quatre caméras à lecture de plaques :

- Une au croisement de la rue de la Marette et de la route du Val
- Une au niveau du 27 route des Andelys
- Une au niveau du 42 route des Andelys
- Une au niveau de la Mairie

Le coût de l'adhésion et de l'installation s'élève à 640 HT et le loyer mensuel sur 63 mois à 522 € HT. L'installation de ce matériel nécessite des travaux pour l'alimentation électrique des caméras, des devis sont en attente. Le coût de ces travaux est toutefois estimé à 7 000 €.

Le conseil après avoir délibéré accepte :

- la mise en place du système de vidéosurveillance
- le coût des travaux nécessaires à l'installation

Vote : 12 Pour, 1 Abstention (Mme Gleizes)

CIMETIÈRE – FIN DES CONCESSIONS SUITE A LA CONFIRMATION DE L'ÉTAT D'ABANDON – DL 43/2023

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dans le cimetière communal qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits états dûment constatés ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière

Délibère :

Article 1. M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon (liste annexée)

Article 2. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PRÉSENTATION – TRAVAUX

Le travail autour du plan communal de sauvegarde n'étant pas achevé, il sera présenté au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Défrichement ZD 205 : le défrichement de la parcelle est autorisé par arrêté préfectoral sous condition soit de reboisement de trois fois la surface, soit d'une indemnité compensatoire au profit du Fonds stratégique de la forêt et du bois.

Parking cimetière : la signature de l'acte définitif d'achat aura lieu chez le notaire le 17/11/23.

Maisons rue de la Marette : Le chantier a démarré. La livraison est prévue pour mai-juin 2024.

Travaux finis :

*Fin des travaux passage en LED de l'éclairage public avant fin novembre

*Fin des travaux trottoirs route des Andelys

*Les fenêtres et les volets de l'école ont été changés.

*La clôture du cimetière est terminée.

Dates à retenir : la taille des arbres aura lieu le samedi 24/02/24 et le nettoyage des berges le 23/03/24

Illuminations de Noël : le vendredi 1^{er} décembre à 18 h, à cette occasion la municipalité invite les habitants à venir partager un moment autour de boissons chaudes et douceurs.

Village d'Avenir : présentation du projet groupé « Aire de Loisirs » à M. le Préfet le 23/11/2023.

La séance est levée à 22h00.

